



LA FAO ET LA FORESTERIE

COFO 2009/Semaine mondiale des forêts

«Les forêts dans un monde en évolution» était le thème général de la dix-neuvième session du Comité des forêts (COFO), tenue au siège de la FAO à Rome du 16 au 20 mars 2009. Dans le cadre de la première Semaine mondiale des forêts, la réunion biennale sur les forêts des pays membres de la FAO a également accueilli de nombreuses organisations partenaires. L'événement a attiré plus de 550 participants.

L'orateur principal était Gro Harlem Brundtland, envoyée spéciale des Nations Unies sur le changement climatique, ancien Premier Ministre de Norvège et chef de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (renommée pour avoir lancé le concept politique du développement durable, publié dans le rapport de 1987 intitulé *Notre avenir à tous*). Dans son allocution, G.H. Brundtland a vivement encouragé la formulation de politiques de soutien mutuel aux forêts et à la lutte contre le changement climatique, et a souligné la nécessité impérieuse d'inclure les forêts dans les accords sur le climat postérieurs à Kyoto, notant que la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts serait le moyen le plus rentable de s'attaquer aux problèmes du changement climatique. Cependant, elle a aussi reconnu que l'accord futur devra sauvegarder les droits des populations tributaires de la forêt.

La gestion durable des forêts face au changement climatique était l'un des deux principaux thèmes du COFO. Les intervenants ont noté que les préoccupations relatives au changement climatique pourraient encourager le financement des activités de gestion forestière – notamment par l'inclusion d'un mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) dans l'accord consécutif à 2012 sur le changement climatique. Les délégués ont insisté pour que tout arrangement au titre de la REDD tienne compte de la gamme entière des valeurs procurées par les forêts.

Les débats ont mis en évidence les liens entre la gestion durable des forêts et la REDD, et souligné que, pour atténuer le changement climatique et s'adapter à ses effets, il faudra affecter suffisamment de ressources à la gestion durable des forêts. La stratégie conjointe sur le changement climatique présentée par le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF) (voir *Unasylva* 231/232, p. 87) insistait sur la nécessité que la communauté forestière présente un front uni pour assurer que la gestion durable des forêts fasse partie intégrante de l'accord sur le climat envisagé.

Le deuxième thème principal abordé lors du COFO concernait le changement institutionnel dans un monde dynamique. Les débats se sont centrés sur la façon dont les organismes du secteur forestier devront s'adapter aux changements économiques, politiques, so-



Une chaise géante offerte par Federlegno, la Fédération italienne du bois, domine les objets d'exposition présentés dans l'atrium de la FAO – un rappel de l'utilité de la consommation de bois

ciaux, environnementaux et technologiques à tous les niveaux, afin de mieux répondre aux besoins de la société et de fournir avec plus d'efficacité des services économiques et environnementaux.

Parallèlement aux sessions présentant les points officiels de l'ordre du jour du COFO, environ 20 événements spéciaux liés à la Semaine mondiale des forêts se sont déroulés pour promouvoir une plus ample participation des organisations intergouvernementales, ainsi que des discussions informelles entre les pays. Parmi les thèmes traités figuraient l'avenir de la recherche forestière publique; les nouvelles perspectives en matière d'éducation forestière; les incendies et le changement climatique; l'adaptation des forêts au changement climatique; et l'accès au financement de la gestion durable des forêts. Les orateurs comprenaient des leaders et des représentants de nombreuses organisations partenaires du PCF.

L'un des événements spéciaux a été un dialogue entre les chefs des départements forestiers, qui a offert aux participants l'occasion d'examiner les défis auxquels ils sont confrontés – tels que les contraintes budgétaires; les changements dans la société et les attentes, besoins et activités des parties prenantes; les nouvelles priorités et structures des gouvernements; et les stress environnementaux, comme le changement climatique, les incendies, les maladies et les ravageurs – et d'échanger des idées novatrices pour relever ces défis, y compris des processus de financement créatifs et des partenariats avec le secteur privé.

Enfin, une session spéciale a été consacrée aux répercussions de la turbulence économique mondiale sur le secteur forestier. Les participants ont exprimé leurs craintes qu'une récession économique mondiale puisse entraîner la réduction des investissements et des approvisionnements en bois, la perte d'emplois et la surexploitation des ressources forestières à des fins de subsistance. Cependant, l'idée maîtresse de la réunion consistait à mettre en évidence le rôle que peut jouer la gestion durable des forêts pour faire face à la crise. Le message de base était que l'investissement dans la foresterie pourrait non seulement créer des millions d'emplois, mais aussi aider simultanément à atténuer le changement climatique. Cette session a servi de base à plusieurs articles publiés dans ce numéro d'*Unasylva*.



Gro Harlem Brundtland prononce son discours inaugural à la dix-neuvième session du Comité des forêts de la FAO, le 17 mars 2009



Ratification de la Stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie

À sa dix-neuvième session, le Comité des forêts (COFO) a souscrit à la nouvelle Stratégie de la FAO pour les forêts et la foresterie qui, conformément à la demande formulée par les participants à la dix-huitième session du comité en 2007, avait été élaborée dans le cadre d'un processus de consultation participatif.

La nouvelle stratégie s'harmonise avec les réformes en cours à la FAO, en particulier avec la nouvelle approche de la gestion axée sur les résultats adoptée par l'Organisation, et qui concorde avec les recommandations d'une évaluation indépendante extérieure entreprise entre 2005 et 2008. Les réformes de la FAO sont mises en œuvre conformément à un plan d'action immédiat approuvé en novembre 2008.

La nouvelle stratégie pour les forêts définit trois objectifs généraux pour l'ensemble de la société. Elle préconise entre autres:

- des prises de décision en connaissance de cause, coordonnées, transparentes, participatives et touchant tous les secteurs, fondées sur des informations précises fournies en temps utile;
- la contribution accrue des arbres, des forêts et de la foresterie aux moyens d'existence, à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire, à la disponibilité durable de matières premières et d'énergie, et une plus ample reconnaissance de ces avantages;
- de bonnes pratiques de gestion forestière menant au développement des ressources forestières – et ainsi à la contribution accrue des forêts et des arbres à l'atténuation du changement climatique, à la lutte contre la désertification, à la conservation de la biodiversité et à la bonne qualité de l'eau – et à une meilleure prise de conscience de ces services écosystémiques.

La stratégie identifie neuf fonctions clés de la FAO dans le secteur forestier:

- fournir des perspectives à long terme et une direction au suivi et à l'évaluation des tendances des ressources et des services forestiers, ainsi que de la production, de la consommation et du commerce des produits forestiers;
- créer, diffuser et appliquer les informations et les connaissances, y compris les statistiques;
- guider l'élaboration de directives volontaires, soutenir la création d'instruments juridiques nationaux et promouvoir leur mise en œuvre;
- présenter des options stratégiques et des avis visant à améliorer les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la mise en valeur et de la conservation des forêts;
- fournir un soutien technique afin de promouvoir le transfert technologique, de catalyser le changement et de créer des capacités institutionnelles efficaces et viables pour une gestion forestière durable;
- entreprendre des initiatives de promotion et de communication pour mobiliser la volonté politique et promouvoir à l'échelon mondial la reconnaissance des mesures à prendre pour réaliser la gestion durable des forêts;
- adopter des approches interdisciplinaires et novatrices du travail dans le secteur forestier et dans d'autres secteurs clés qui ont une incidence sur les forêts;

- travailler par le biais de partenariats et d'alliances forts là où s'impose une action collective;
- favoriser les liens entre les niveaux national, régional et mondial.

Stratégie axée sur les résultats

À la Conférence de la FAO en novembre 2008, les pays membres ont approuvé en principe un cadre stratégique révisé, comprenant 11 objectifs stratégiques pour l'Organisation, dont l'un porte spécifiquement sur les forêts: «Gestion durable des forêts et des arbres». Le cadre stratégique provisoire de la FAO pour 2010-2019 identifie six résultats principaux relatifs à cet objectif:

- Les politiques et les pratiques en matière de forêts et de foresterie sont fondées sur des informations fiables et à jour.
- Les politiques et pratiques affectant les forêts et la foresterie sont renforcées grâce à la coopération et au dialogue au niveau international.
- Les institutions régissant les forêts sont renforcées et la prise de décision est améliorée, y compris la participation des parties prenantes à l'élaboration des politiques et de la législation en matière de forêts, favorisant ainsi un environnement propice à l'investissement dans le secteur forestier. La foresterie est mieux intégrée dans les plans et processus de développement nationaux, qui tiennent compte de l'interface entre les forêts et d'autres utilisations des terres.
- La gestion durable des forêts et des arbres est plus répandue, favorisant ainsi une diminution sensible du déboisement et de la dégradation des forêts, et une meilleure contribution des forêts et des arbres à l'amélioration des moyens d'existence et à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets.
- Les valeurs sociales et économiques des forêts et des arbres et leur contribution aux moyens d'existence sont renforcées, tandis que les marchés des produits et des services forestiers contribuent à faire de la foresterie une option d'utilisation des terres plus viable sur le plan économique.
- Les valeurs environnementales des forêts, des arbres en dehors des forêts et de la foresterie sont mieux exploitées, et les stratégies de conservation de la biodiversité et des ressources génétiques forestières, d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, de remise en état des terres dégradées et de gestion des ressources en eau et en faune et flore sauvages sont efficacement mises en œuvre.

La FAO ne peut pas à elle seule obtenir ces résultats, mais elle peut grandement y contribuer. Pour chaque résultat, la stratégie identifie les priorités qui guideront la FAO pendant la période 2010-2013. Des réalisations et indicateurs particuliers sont en cours d'élaboration dans le cadre du Plan à moyen terme de la FAO, et les progrès seront surveillés et communiqués aux organes directeurs de la FAO, y compris le COFO.



Un comité industriel se penche sur les incidences de la crise financière

Le thème de la récession économique mondiale occupait une place prédominante dans le programme du Comité consultatif du papier et des produits dérivés du bois (CCPPB), l'un des organes statutaires de la FAO en matière de forêts, qui s'est réuni au siège de la FAO à Rome pour sa cinquième session le 26 mai 2009.

Le comité, formé de dirigeants d'industries appartenant au secteur privé international, se réunit chaque année pour fournir une orientation à la FAO sur des questions relatives à l'industrie du papier et des produits forestiers, à l'appui des efforts déployés par les pays membres pour progresser vers le développement durable.

Les rapports de pays préparés par les membres du CCPPB ont mis en évidence les questions émergentes et les derniers faits survenus dans le secteur commercial l'année précédente. Parmi les principales questions figuraient le changement climatique; les déséquilibres éventuels du marché dus aux programmes d'échanges des émissions; l'approvisionnement en eau et sa qualité; la certification et la difficulté de certifier les petites propriétés foncières; le marché de l'énergie; et la responsabilité sociale des entreprises.

En matière de commerce, le fait le plus important qui ressortait des rapports de pays était incontestablement la précarité de la situation économique, qui avait rendu difficile l'obtention de prêts, avait provoqué la réduction des ventes au détail et la perte de confiance des consommateurs, et entraîné la diminution des dépenses de publicité. La baisse des coûts de production et des prix des matières premières avait, d'après les rapports, apporté un peu de soulagement, mais la réduction des tarifs de fret intensifiait la concurrence. Le comité a noté que la situation économique exceptionnellement incertaine imposait des ajustements urgents, ainsi que des mesures visant à améliorer la productivité et la compétitivité. Quand la demande recule, la compétitivité des coûts devient de plus en plus importante.

Les participants ont analysé les incidences de la crise financière sur l'industrie forestière et cherché aussi des portes de sortie de la crise, en prêtant davantage d'attention aux constructions écologiques et à l'intégration plus complète des biocombustibles et des produits chimiques verts dans les industries forestières. Il a été estimé que l'utilisation croissante du bois dans la construction, pour remplacer les matériaux de construction non renouvelables, était une base potentielle pour la relance des scieries et des industries de transformation du bois, par exemple, notamment en Europe. Certaines des principales entreprises forestières internationales ont annoncé leur intention d'introduire la production de biocombustibles dans les processus de fabrication de la pâte. Les techniques des bioraffineries comprennent la production de biodiesel, de bioéthanol et d'huiles lourdes combustibles tirées des résidus de la biomasse forestière, comme l'écorce, les souches et les branches; et la synthèse et la purification du gaz de bois. En ce qui concerne le marché plus traditionnel de la dendroénergie, la baisse des prix du bois favorise la manufacture des boulettes de bois.

Pendant une autre session, les participants ont reconnu l'importance de travailler de concert pour communiquer des messages positifs et corriger les perceptions erronées concernant le bois et les industries du bois.

Le comité a également pris note des derniers faits survenus dans le secteur industriel en matière forestière et de changement climatique, et examiné les voies que pourrait emprunter l'industrie forestière dans les négociations en cours sur le changement climatique.

La veille de la réunion du CCPPB, la FAO avait aussi hébergé la réunion annuelle du Conseil international des associations forestières et du papier.

Pour plus d'informations sur le CCPPB, consulter le site: www.fao.org/forestry/51819

Propriété, gouvernance et entreprises forestières en Afrique du Centre et de l'Ouest

Comme dans de nombreuses autres régions, en Afrique du Centre et de l'Ouest, la faiblesse de la gouvernance et l'insécurité des droits de propriété foncière compromettent souvent la contribution de la foresterie à l'amélioration des moyens d'existence et des économies locales, nationales et régionales, et à la santé de l'environnement. La clarification et la reconnaissance des droits de propriété permettraient aux communautés forestières d'investir dans l'utilisation durable des forêts et de la promouvoir.

À la Conférence internationale sur la gestion communautaire des forêts et les entreprises, qui s'est tenue au Brésil en 2007, les participants africains ont lancé un appel pour l'organisation d'une conférence de suivi en vue d'élaborer un plan, assorti de délais précis, pour établir des objectifs réalisables à l'horizon 2015 concernant la concrétisation des droits de propriété communautaire, le renforcement de la gouvernance et le développement des industries forestières en Afrique. À cette fin, le Ministère des forêts et de la faune sauvage du Cameroun a hébergé la conférence «Propriété, gouvernance et entreprises forestières: nouvelles opportunités pour les moyens d'existence et les richesses en Afrique du Centre et de l'Ouest», qui s'est tenue du 25 au 29 mai à Yaoundé (Cameroun). Cette conférence avait pour but de catalyser des actions à la fois novatrices et élargies, destinées à sécuriser les droits fonciers et forestiers en vue de leur mise en œuvre par les gouvernements et les organismes de la société civile.

La réunion a été organisée par la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Rights and Resources Initiative (RRI), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), le Centre mondial d'agroforesterie (CIRAF), Intercooperation, Global Alliance of Community Forestry (GACF) et la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC). Près de 250 participants appartenant à toutes les régions y ont assisté.

La conférence se composait de neuf sessions qui ont examiné les thèmes suivants:

- situation actuelle de la propriété foncière et leçons issues de la réforme en cours;
- réforme du régime de propriété – échanges d'expériences et d'enseignements venant d'autres pays (avec des exemples de succès au Brésil, en Chine, au Guatemala, au Mexique, au Mozambique, au Népal et en République-Unie de Tanzanie);
- rôle et perspectives des communautés forestières dans le processus de réforme forestière;



- outils et stratégies permettant la reconnaissance et la cartographie des droits;
- rôle de la propriété foncière et de la gouvernance dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;
- expériences relatives aux régimes de propriété traditionnels et de substitution, et aux entreprises forestières;
- expériences relatives à l'extraction et à la gestion des produits forestiers non ligneux;
- réforme de la propriété foncière – comment garantir des réformes efficaces et leur application;
- mesures à prendre pour accélérer les réformes en Afrique du Centre et de l'Ouest.

La Conférence s'est terminée par un accord sur une série d'activités, assorties de délais, à mettre en œuvre par les gouvernements et les intervenants sociaux, à savoir l'«Objectif 2015». Ces activités sont notamment les suivantes:

- promouvoir la réforme de la propriété forestière en tant qu'objectif de développement dans tous les pays d'Afrique d'ici à 2015;
- réfuter l'hypothèse selon laquelle toutes les terres appartiennent à l'État;
- reconnaître les droits humains de toutes les ethnies et populations minoritaires d'ici à 2015, y compris leurs droits à la terre et leur accès aux ressources;
- renforcer le pouvoir des communautés pour qu'elles fassent valoir leurs droits et participent pleinement à la cartographie de leurs droits fonciers communautaires, avant l'élaboration de plans d'utilisation des terres et de zonage;
- établir des objectifs ambitieux pour la propriété communautaire des forêts (un pourcentage à atteindre d'ici à 2015, par exemple) grâce à des processus multipartites prenantes, et élaborer des plans et stratégies pour réaliser ces objectifs;
- éliminer les contraintes qui entravent le développement des petites entreprises et des entreprises communautaires, de leurs marchés et de leur commerce, et viser à quadrupler au moins les revenus qu'elles tirent de toutes les opérations forestières d'ici à 2015;
- renforcer la volonté politique et les mesures visant à accélérer les réformes de la propriété foncière forestière;
- établir des mécanismes de surveillance et de suivi de la réalisation de l'Objectif 2015.

De plus amples informations sur la conférence sont disponibles sur le site: www.ito.int/en/workshop_detail/id=44270000

Vers la gestion communautaire des incendies

On estime que, chaque année, 350 millions d'hectares de terres sont décimés par des incendies, qui causent aussi des dommages aux biens, aux ressources naturelles et aux moyens d'existence, et font souvent des victimes. Les feux de végétation non réglementés contribuent en outre au réchauffement de la planète, à la pollution atmosphérique, à la désertification et à la perte de biodiversité. Les pays en développement sont souvent les plus exposés.

La gestion des incendies ne peut pas incomber entièrement aux organismes gouvernementaux ou aux communautés. La FAO promeut ainsi la gestion communautaire des incendies – une approche suivant

laquelle une communauté locale (avec ou sans la collaboration d'autres parties prenantes) joue un rôle actif dans le choix des objectifs et des pratiques permettant de prévenir, maîtriser ou utiliser le feu. Cette approche sera particulièrement efficace dans les endroits où l'allumage des feux par l'homme est la principale cause des incendies de forêt. Au cours des cinq dernières années, la FAO et The Nature Conservancy (TNC) ont préparé et mis en œuvre de concert des programmes et des ateliers de formation pour diffuser cette approche.

En mars 2009, par exemple, la FAO, la TNC et l'Administration forestière d'État de la Chine ont tenu un atelier à Xishungbanna, province du Yunnan (sud-ouest de la Chine) pour promouvoir la gestion communautaire des incendies en Chine et ailleurs en Asie, en s'inspirant d'exemples locaux et mondiaux. En Asie, la fréquence et l'intensité des incendies, et la gravité de la pollution due à la fumée et à la brume, ont augmenté au cours des 30 dernières années. En Chine, les incendies de forêt sont plus étendus et plus nombreux dans les régions reculées densément boisées du Heilongjiang, de la Mongolie intérieure, du Yunnan, du Guangxi et du Guizhou, où les climats sont d'une âpreté extrême (vents d'une violence inouïe) et où l'accès et les moyens de prévention et de maîtrise du feu sont limités. Lors de l'atelier, des spécialistes des incendies de forêt, des gestionnaires, des décideurs et des organisations non gouvernementales (ONG) d'Asie du Nord-Est ont cherché à identifier des méthodes viables de gestion des incendies adaptées aux conditions socioculturelles, environnementales et géographiques.

La gestion communautaire des incendies est axée sur les principes énoncés ci-dessous, qui ont été élaborés depuis 2001 par le projet de lutte contre les incendies d'Asie du Sud-Est (une initiative du Fonds mondial pour la nature [WWF] et de l'Union internationale pour la conservation de la nature [UICN]), en collaboration avec la FAO, le Centre mondial de surveillance des incendies, et des organisations gouvernementales allemandes, thaïlandaises et des États-Unis; les principes ont été testés dans des milieux tropicaux, tempérés et de savane. La gestion des incendies:

- doit viser davantage les populations que le matériel et les concepts juridiques;
- exige un sentiment d'appartenance, sans lequel les populations seront moins incitées à collaborer;
- peut être adaptée aux connaissances locales et autochtones, en veillant toutefois à ce que les adaptations aillent de pair avec l'évolution rapide de l'environnement;
- bénéficie de la tendance des communautés à privilégier la prévention plutôt que la suppression;
- tire profit des forces locales et de l'équilibre entre les membres de la communauté et les organismes gouvernementaux.

Pour plus d'informations sur la gestion communautaire des incendies, consulter le site: www.fao.org/forestry/firemanagement

Des publications sur ce thème sont disponibles sur: www.fao.org/forestry/35893

Ken King, 1929-2008

La FAO a appris récemment le décès de Ken King, Sous-Directeur général du Département des forêts de la FAO de 1974 à 1978, survenu le 30 juillet 2008 à Georgetown (Guyana).



Kenneth Fitzgerald Stanislaus King était né à Georgetown, au Guyana (alors Guyane britannique), le 22 août 1929. Après avoir terminé ses études secondaires, il occupa le poste de forestier au Département des forêts du Guyana, poste qu'il quitta par la suite pour poursuivre ses études au Royaume-Uni. En 1956, il obtint une licence en foresterie à l'université de Bangor, au Pays de Galles, et la même année une licence en droit à l'Université de Londres. En 1963, il obtint son doctorat en économie forestière à l'Université d'Oxford, avec une thèse sur l'utilisation des terres dans les tropiques.

King entra à la FAO en 1964, participant d'abord à un projet au Nigéria pour l'établissement d'une faculté de foresterie à l'Université d'Ibadan. En 1968, il devint chef de la Section de la planification du développement dans la Division des produits forestiers au siège de la FAO à Rome. En 1970, il fut nommé forestier (utilisation des terres et agroforesterie) du Programme de coopération FAO/Banque mondiale.

En 1972, King retourna au Guyana, où il fut nommé vice-président de l'Organisation d'État du Guyana (GUYSTAC), une organisation-cadre surveillant les entreprises publiques, puis il devint Ministre du développement économique.

Toutefois, frustré par les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan de développement national dont il avait guidé la préparation, King revint à la FAO, cette fois en qualité de Sous-Directeur général du Département des forêts. Pendant qu'il occupait ce poste, le département élaborait de nouveaux programmes en faveur des populations rurales, qui ont renforcé l'élément de foresterie communautaire de ses tâches.

En 1978, il quitta la FAO pour devenir le premier directeur général du Conseil international pour la recherche en agroforesterie (CIRAF) (aujourd'hui Centre mondial d'agroforesterie) à Nairobi (Kenya). Il fut ensuite nommé représentant régional du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Addis-Abeba (Éthiopie).

En 1991, il retourna au Guyana, où il occupa les années suivantes un grand nombre de postes ministériels et de leadership politique. Entre 2002 et 2004, il fut ambassadeur du Guyana en Belgique et représentant permanent de son pays auprès de l'Union européenne. Mais, lors de son séjour en Belgique, sa santé se détériora; il donna sa démission et se rendit à Sainte-Lucie pour suivre un traitement.

Sa femme, Joyce, était décédée en 2005. Ils avaient un fils et une fille.